

**Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu****République Française****Département de la Haute-Loire**Séance du 20/09/2023. Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 13 Votants : 13;  
Exclus : 0.

Date de la convocation : 13/09/2023 Date d'affichage : 13/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le 20 septembre 2023, à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

**Etaient présents** : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON - N ANGENIEUX – S FAYOLLE – Y AUBERT BRUN - C CIVEYRAC – Y COMUNELLO – P GOUY – C MOULIN – M RIVET – S TEYSSONNEYRE**Ont donné pouvoir** :**Absents excusés** : N CHARREL – P COLMACHE

Yannick COMUNELLO a été nommé secrétaire.

Elu supplémentaire :

**2 – Désignation du secrétaire de Séance**

Conformément aux dispositions de l'article L212-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote a main levée et désigne Yannick COMUNELLO pour remplir cette fonction.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,  
En mairie, le 20 septembre 2023

Yves COLOMB, Maire,

Yannick COMUNELLO, Secrétaire

